

et aux décisions requises pour disposer de cette étape; cependant, le temps attribué à une étape quelconque ne doit pas être moindre qu'un jour de séance et, aux fins du présent article, une seule motion peut prévoir l'attribution d'une période de temps pour les délibérations tant à l'étape du rapport qu'à celle de la troisième lecture d'un bill...

La proposition fixe un délai minimum ainsi qu'un délai maximum. Elle prévoit une journée pour la deuxième lecture, une journée au comité—vous vous imaginez ce qui serait arrivé si nous n'avions consacré qu'une journée à l'étude en comité des modifications au Code criminel—une journée à l'étape du rapport lorsqu'on doit proposer des amendements, et une journée à la troisième lecture. D'après mes calculs, il semble qu'on nous accordera quatre jours pour étudier un bill. Bien entendu, le député nous dit: «Mais nous aurons un peu de jeu: avant chaque étape, nous pourrions avoir un débat de deux heures.» Quelle perte de temps ce serait. Personne n'est ici pour perdre du temps. Je crois parler au nom de tous les députés intelligents en disant que ce qui nous intéresse c'est d'étudier l'essentiel et le principe d'un bill et non pas de perdre du temps à la deuxième étape, l'étape du comité, l'étape du rapport et celle de la troisième lecture en nous offrant le luxe d'un débat de deux heures sur la procédure. Nous aurions un débat de deux heures à chaque étape du bill. Eh bien, l'opposition, elle, s'intéresse à l'essentiel d'un bill. Nous voulons débattre le fond d'un bill et faire connaître aux Canadiens son objectif et ses répercussions.

Il y a quelques minutes, le ministre a lu quelques brefs extraits du *Telegram* de Toronto. J'aimerais, moi aussi, vous lire un passage du même journal, celui du 8 juillet 1969. L'auteur de cet article, M. Lubor J. Zink, a écrit ceci:

Grâce à l'article 75c, prétendent-ils, le gouvernement pourra limiter arbitrairement à trois jours le débat sur tout bill litigieux et, par conséquent, empêcher complètement l'opposition d'alerter le public au sujet de mesures potentiellement néfastes.

C'est ce danger et non pas le principe de l'attribution du temps alloué aux débats que l'opposition est résolue à combattre énergiquement. En effet, si les partis de l'opposition ne parviennent pas à conserver l'arme que constitue un débat prolongé, lorsqu'elle voit un danger pour la nation dans telle mesure ou telle politique, le gouvernement sera en mesure d'imposer sa volonté avant que le public ait même réalisé l'enjeu de la question.

Car à quoi sert le Parlement, monsieur l'Orateur? Je sais que mes amis du parti libéral ne seront pas influencés par ce que nous avons à dire, moi et mes collègues de l'opposition. Le seul cas où l'on voit jamais le gouvernement changer d'attitude, c'est lorsque l'opposition signale quelque chose à l'opinion

publique. Ce n'est que lorsque celle-ci se rend bien compte de ce qui se passe que le gouvernement recule et modifie la mesure. Voilà ce que fait l'opposition, et c'est en partie à cela que sert le Parlement. Je sais que lorsque les députés d'en face sortent d'un caucus, ils ne sont plus que des phoques savants, victimes d'un lavage de cerveau. Cela ne les empêche pourtant pas d'être chatouilleux. Oh oui, ils sont chatouilleux car ils adorent le pouvoir, comme l'a si bien dit le premier ministre avant de devenir un libéral. Ils l'adorent à tel point qu'ils ont été obligés de réagir à l'opinion publique dans l'Ouest du Canada. Le premier ministre doit y faire un voyage pour tenter de calmer les craintes de nos cultivateurs.

Une voix: Il ne sait pas quand il partira.

M. Woolliams: C'est exact. Il ne sait pas quand il doit y aller, mais le fait qu'il y va montre qu'il est sensible à l'opinion publique. Il est également sensible aux coups d'épingle de son arrière-ban qui lui dit, dans les caucus: «Il faut faire quelque chose, Pierre. Nous allons mordre la poussière, la prochaine fois.»

M. Perrault: Quelle bêtise!

M. Woolliams: J'entends gronder la montagne de la Colombie-Britannique. J'appelle toujours le député Rip Van Winkle, car il gronde comme une montagne. On peut l'entendre lorsqu'il arrive à la Chambre. Le premier ministre devrait le connaître, ce député qui vient des montagnes. Je poursuis ma citation de l'article de M. Zink:

Ce danger est critique, malgré les prodiges des moyens de communications modernes. Car même si trois jours de débat peuvent suffire à l'opposition pour soulever la plupart des arguments qu'elle entend présenter aux Communes, ils sont terriblement insuffisants, lorsqu'il s'agit de faire impression sur la population.

L'auteur poursuit:

La limitation de la durée du débat par suite d'une entente, comme le stipulent les articles 75A et 75B du Règlement, ne soulève pas d'objections, mais les partis de l'opposition ne sauraient digérer le caractère arbitraire de l'article 75c du Règlement. Ils se doivent de bloquer la mesure dictatoriale jusqu'à ce que le gouvernement l'impose de force en recourant à l'article du Règlement sur la clôture ou qu'il supprime les parties inacceptables de ses propositions, comme il l'a fait avant la Noël.

N'est-ce pas une étrange coïncidence, monsieur l'Orateur, que chaque fois que nous sommes sur le point d'ajourner en vue d'un congé, le gouvernement présente une proposition pour changer le Règlement? Tout juste avant Noël, il a présenté la proposition relative à l'article 16A du Règlement et maintenant, juste avant notre ajournement pour le congé d'été, voilà qu'il nous propose les arti-